



⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
21.04.93 Bulletin 93/16

⑤① Int. Cl.⁵ : **B65D 83/14, B65D 47/12**

②① Numéro de dépôt : **89403386.9**

②② Date de dépôt : **06.12.89**

⑤④ **Ensemble de protection et de bouchage d'un distributeur de produit pâteux à orifice de distribution excentré.**

③⑩ Priorité : **19.12.88 FR 8816730**

⑦③ Titulaire : **L'OREAL**
14, Rue Royale
F-75008 Paris (FR)

④③ Date de publication de la demande :
27.06.90 Bulletin 90/26

⑦② Inventeur : **Morane, Bruno**
3bis, boulevard de la Saussaye
F-92200 Neuilly (FR)

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
21.04.93 Bulletin 93/16

⑦④ Mandataire : **Michardière, Bernard et al**
Cabinet Peuscet 68, rue d'Hauteville
F-75010 Paris (FR)

⑥④ Etats contractants désignés :
BE CH DE GB IT LI

⑤⑥ Documents cités :
DE-U- 8 710 784
FR-A- 2 327 158

EP 0 375 495 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention est relative à un ensemble de protection et de bouchage d'un distributeur de produit pâteux, par exemple un distributeur doseur de

De nombreux distributeurs doseurs de dentifrice sont constitués, d'une part, par une partie récipient rigide, généralement cylindrique, et d'autre part, par un capuchon de distribution, qui coiffe ladite partie récipient et est relié aux moyens du distributeur permettant l'éjection du produit. Ce capuchon de distribution comporte, le plus souvent, un canal de distribution dont l'extrémité libre, excentrée, définit l'orifice de distribution.

On connaît déjà pour de tels distributeurs doseurs des capots de protection, qui, lorsqu'on ne se sert pas des distributeurs, recouvrent les capuchons de distribution. Ces capots de protection ont pour fonction essentielle de protéger le capuchon de distribution contre les chocs extérieurs qui pourraient le détériorer. Ils n'ont aucune fonction de bouchage de l'orifice de distribution. La matière dans le canal, directement à l'air libre ou en contact avec l'air compris sous le capot de protection, a tendance à sécher dans le canal d'éjection, à le salir et à l'obstruer.

Certains distributeurs doseurs de dentifrice sont présentés à la vente, c'est-à-dire avant la première utilisation par le consommateur, munis d'une petite capsule venant boucher l'orifice de distribution. Cette petite capsule, qui est une pièce disjointe du reste du dispositif, sert essentiellement à éviter que la matière comprise dans le distributeur verseur ne sèche pendant le stockage avant vente et se jette, généralement, dès la première utilisation.

Il existe déjà, pour les récipients ayant une forme de révolution et un orifice centre sur leur axe, des capots destinés à accompagner lesdits récipients tout au long de leur utilisation et ayant à la fois une fonction de protection et une fonction de bouchage. Le fond du capot est muni, par exemple, d'une protubérance intérieure qui s'insère, en position de bouchage, dans l'orifice de distribution et l'obture. Pour associer un capot de protection et un récipient en position de bouchage, il suffit, généralement, d'enfiler le capot sur le goulot du récipient dans n'importe quelle position angulaire, puis, par exemple, de faire coopérer les pas de vis respectifs s'ils existent.

Cependant, l'utilisation de capots de protection similaires pour des récipients à orifice excentré est beaucoup moins commode, puisqu'il faut nécessairement que les organes de bouchage se présentent exactement dans la position angulaire leur permettant de s'assembler avec l'orifice de sortie. Pour faciliter cette mise en place, on utilise souvent des moyens de détrompage qui ne permettent d'engager

une pièce sur l'autre que dans une position angulaire prédéterminée. Une telle solution présente l'inconvénient d'obliger l'utilisateur à tâtonner pour trouver la position angulaire convenable qui permet un engagement dans les moyens de détrompage.

La présente invention propose une solution qui permet d'éviter ou tout au moins de réduire un tel tâtonnement. Le capot de protection et le capuchon de distribution sont munis de moyens appropriés pour guider l'assemblage et conduire l'orifice de sortie excentré sur un organe de bouchage.

Des moyens appropriés pour guider un capot diffuseur sur la tête de valve d'un récipient aérosol ont été proposés dans le document FR-A- 2 327 158 ; ces moyens permettent le montage en automatique, sur la chaîne de production, du capot diffuseur sur la tête de valve de façon que la fenêtre de diffusion se trouve face à l'ajutage de la valve ; ces moyens sont constitués d'au moins une saillie de conduite et d'au moins une rampe de guidage avec laquelle ladite saillie coopère, lesdits moyens étant portés par le capot et la tête de valve ; aucun moyen de bouchage de l'ajutage de la valve n'est prévu.

La présente invention a donc pour objet un ensemble de protection et de bouchage d'un distributeur de produit pâteux, par exemple de pâte dentifrice, qui comporte un capot de protection et un capuchon de distribution montés sur une partie récipient du distributeur, ledit capuchon de distribution ayant une forme générale de révolution et comprenant une ouverture de distribution latérale excentrée, le capuchon de distribution et le capot de protection étant munis, respectivement sur leur surface externe et sur leur surface interne, d'au moins une saillie de conduite et d'au moins une rampe de guidage destinées à coopérer lorsqu'on applique ledit capot de protection sur ledit capuchon de distribution pour guider le capot de protection sur le capuchon de distribution, caractérisé par le fait que ledit capot de protection comprend au moins un organe obturateur destiné à s'assembler avec ladite ouverture pour la boucher de façon sensiblement hermétique, l'ouverture de distribution étant formée par l'ouverture d'une cheminée de distribution, latérale, dont l'extrémité opposée à ladite ouverture de distribution est reliée au capuchon de distribution, les bords de ladite cheminée formant les saillies de conduite, destinées à coopérer avec la rampe de guidage portée par le capot de protection pour guider l'organe obturateur et permettre l'assemblage dudit organe obturateur, en position de bouchage, avec l'ouverture, quelle que soit la position relative selon laquelle a été appliqué le capot de protection sur le capuchon.

De préférence, la rampe de guidage, ou l'ensemble des rampes de guidage, s'étend sensiblement sur un tour du capot de protection.

De préférence, le (ou les) organe(s) obturateur(s) est (ou sont) disposé(s) sur le fond du capot de pro-

tection ; la (ou les) rampe(s) de guidage sur la surface intérieure de la paroi du capot de protection est (ou sont) positionnée(s) de façon que leur extrémité proche du fond du capot de protection soit juxtaposée à un organe obturateur.

Avantageusement, les rampes de guidage, en nombre au moins de deux, sont des surfaces délimitant le contour d'au moins une ailette positionnée sur la surface intérieure du capot de protection et disposée de façon que chaque organe obturateur soit dans le prolongement d'une gorge définie par deux rampes orientées dans le sens opposé.

De préférence, une ailette a une forme s'évasant de sa partie vers l'extrémité libre du capot jusqu'à son extrémité proche du fond du capot de protection.

Avantageusement, la surface d'une ailette dirigée vers l'intérieur du capot de protection est légèrement bombée.

De préférence, un organe obturateur comporte un picot destiné à s'insérer dans l'ouverture de distribution.

Avantageusement, le capot de protection comporte, vers son extrémité opposée à son fond, un manchon destiné à s'emboîter, avec un léger serrage, sur un col du capuchon de distribution situé dans une partie dudit capuchon de distribution proche de la partie récipient.

De préférence, le col du capuchon de distribution est limité, dans sa partie la plus éloignée du fond du capot de protection, lorsque celui-ci est refermé, par un rebord sur lequel s'appuie l'extrémité libre dudit capot de protection en position fermée.

Avantageusement, la cheminée de distribution prolonge le col du capuchon de distribution.

De préférence, la partie récipient du distributeur, le col du capuchon de distribution et le manchon du capot de protection sont des cylindres, de section droite circulaire, qui sont coaxiaux lorsque ledit capot de protection est en position fermée.

Avantageusement, le capuchon de distribution est solidarisé de la partie récipient par son col dont la surface intérieure épouse sensiblement l'extrémité de la paroi de la partie récipient opposée au fond de ladite partie récipient.

De préférence, la (ou les) rampe(s) de guidage est (ou sont) formée(s) par le (ou les) bord(s) d'une empreinte sur le capot de protection, le (ou les) organe(s) de bouchage, la (ou les) rampe(s) étant moulés en matière plastique en une seule pièce.

Avantageusement, le capot de protection comporte trois picots, disposés sur son fond sur un cercle, à 120° les uns des autres, et trois ailettes à 120° les uns des autres, chaque ailette étant disposée entre deux picots.

Pour mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va décrire maintenant, à titre purement illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un capot de protection et d'un capuchon de distribution montés sur un récipient ;
- la figure 2 est une vue en coupe longitudinale du capot de protection ;
- la figure 3, enfin, est une vue en coupe, selon la ligne III-III de la figure 2 du même capot de protection.

En se référant aux dessins, on voit que l'ensemble de protection et de bouchage est constitué par un capot de protection 1 et par un capuchon de distribution 2 monté sur la partie récipient 3 du distributeur.

Le capot de protection 1 comporte une paroi 4 fermée sur elle-même et terminée à une de ses extrémités par un fond plat 5, son autre extrémité étant libre. Vers son extrémité libre la paroi 4 est un manchon cylindrique 6. Le fond 5 a une forme qui est définie par un cercle 7, de même axe que le manchon 6 et de diamètre légèrement plus petit, à la périphérie duquel sont répartis trois logements en oreille 8, à 120° les uns des autres, prolongeant identiquement le fond 5. Ces logements en oreille 8 sont délimités à leur extrémité opposée au cercle 7 délimitant le fond 5 par les arcs d'un cercle de même centre et de même diamètre que le manchon 6.

Les oreilles 8 sont reliées deux à deux par les parois des rampes de guidage 10 qui prolongent les extrémités latérales 9, en regard les unes des autres, desdites oreilles 8. Les rampes de guidage 10 sont les branches de bandes, d'épaisseur constante, ayant sensiblement la forme d'une dent ou d'un V, dont la pointe, légèrement arrondie est située vers l'extrémité libre du capot de protection 1 et dont les extrémités sont les extrémités latérales 9 des oreilles 8. La paroi 4 du capot de protection 1 relie cylindriquement le contour intérieur de ces rampes de guidage 10 au cercle 7, définissant ainsi trois ailettes 11. De plus, la paroi 4, prolongeant cylindriquement le manchon 6, relie les extrémités externes des rampes de guidage 10 avec la périphérie du fond 5 délimitée par les arcs de cercle définissant les oreilles 8. De cette façon, deux ailettes 11 déterminent par leurs rampes de guidage 10 juxtaposées une gorge 12 fermée sur un côté par la paroi 4 et aboutissant sur le fond 5 aux oreilles 8. Dans une variante, non représentée, les surfaces des ailettes 11, dirigées vers l'intérieur du capot 1, sont légèrement bombées.

Le fond 5 est muni latéralement, sur sa surface intérieure, dans les logements en oreille 8, de trois picots 13. Ces trois picots 13 sont de petits parallépipèdes ayant deux de leurs surfaces légèrement arquées et parallèles aux parties cylindriques de la paroi 4, deux autres de leurs surfaces étant sensiblement parallèles aux parties des rampes de guidages vers les extrémités latérales 9 des oreilles 8, leurs autres surfaces étant parallèles au fond 5. Dans une variante non représentée, le fond 5 est plus épais sur sa

surface délimitée par le cercle 7 que sur les logements en oreille 8, la hauteur des picots 13 selon l'axe du capot 1 étant sensiblement égale à l'épaisseur du fond 5 sur sa surface délimitée par le cercle 7 ; chaque picot 13 est alors entouré par une petite gorge annulaire.

Le capuchon de distribution 2 comporte un bâti cylindrique 14 dont la section droite est un cercle de diamètre légèrement inférieur à celui du cercle 7. L'intérieur de ce bâti 14 est destiné à contenir les moyens permettant d'actionner le distributeur. A une des extrémités de ce bâti 14, débouche un bouton poussoir 15 relié aux moyens permettant d'actionner le distributeur. Ce bouton poussoir 15 est un cylindre qui coulisse coaxialement dans le bâti 14, son extrémité éloignée dudit bâti étant limitée par une surface plane, légèrement inclinée par rapport à une surface perpendiculaire à l'axe du bâti 14, destinée à recevoir, par exemple, un pouce de main.

L'autre extrémité du bâti 14 est reliée par une petite surface annulaire 16 à un col 17 qui est un cylindre creux coaxial au bâti 14, dont la surface intérieure est emboîtée sur le cylindre du récipient 3. Ce col 17 a des dimensions légèrement inférieures à celles du manchon 6. Il est terminé dans sa partie la plus proche du récipient 3 par un rebord 18 qui est une collerette annulaire dont l'épaisseur est celle de la paroi 4. Le capuchon de distribution 2 est muni, le long du bâti 14, d'une cheminée de distribution 19 en regard du point du bouton poussoir 15 le plus haut lorsque le récipient 3 et le capuchon 2 sont verticaux. Cette cheminée 19 est un conduit parallèle audit bâti 14. Ses parois ont sensiblement la forme d'un parallépipède allongé, une des parois en longueur étant légèrement arquée et prolongeant le col 17, la paroi y faisant face épousant partiellement la paroi du bâti 14. Cette cheminée 19 débouche perpendiculairement à une de ses extrémités sur la surface annulaire 16. Son autre extrémité est libre et délimite l'ouverture de distribution 20 ayant une forme lui permettant de recevoir exactement les picots 13, l'épaisseur des parois de cette cheminée 19 étant plus petite que la distance minimale séparant la paroi 4 des picots 13, de façon que ladite cheminée 19 puisse être placée dans les gorges 12.

Lorsque l'on veut refermer le capot de protection 1 sur le capuchon de distribution 2, on engage dans un premier temps le manchon 6 sur la partie du capuchon de distribution 2 opposée au récipient 3, et ce, sans tenir compte de sa position angulaire par rapport audit capuchon.

Dans un deuxième temps, on referme l'un sur l'autre, le capuchon de distribution 2 et le capot de protection 1, en les faisant coulisser l'un par rapport à l'autre. Les bords 21 de la cheminée de distribution 19, qui délimitent l'ouverture 20, forment des saillies de conduite et se retrouvent en appui sur la paroi 4, puis sur les rampes de guidage 10. La cheminée 19

est alors guidée progressivement dans une gorge 12, jusqu'à ce que le picot 13 associé à ladite gorge 12 s'insère dans l'ouverture de distribution 20. Lors de cette manoeuvre, le manchon 6 descend coaxialement le long du capuchon de distribution 2. Ses possibilités de déplacements transverses sont diminuées au fur et à mesure qu'il passe sur le bouton poussoir 15, puis sur le bâti 14 et enfin sur le col 17, sur lequel il s'insère avec un léger serrage, après avoir été arrêté dans son déplacement axial par le rebord de la collerette 18.

Revendications

1. Ensemble de protection et de bouchage d'un distributeur de produit pâteux, par exemple de pâte dentifrice, comportant un capot de protection (1) et un capuchon de distribution (2) montés sur une partie récipient (3) du distributeur, ledit capuchon de distribution (2) ayant une forme générale de révolution et comprenant une ouverture de distribution latérale (20) excentrée, le capuchon de distribution (2) et le capot de protection (1) étant munis, respectivement sur leur surface externe et sur leur surface interne, d'au moins une saillie de conduite (21) et d'au moins une rampe de guidage (10) destinées à coopérer lorsqu'on applique ledit capot de protection (1) sur ledit capuchon de distribution (2) pour guider le capot de protection (1) sur le capuchon de distribution (2), caractérisé par le fait que ledit capot de protection (1) comprend au moins un organe obturateur (13) destiné à s'assembler avec ladite ouverture (20) pour la boucher de façon sensiblement hermétique, l'ouverture de distribution (20) étant formée par l'ouverture d'une cheminée de distribution (19), latérale, dont l'extrémité opposée à ladite ouverture de distribution (20) est reliée au capuchon de distribution (2), les bords de ladite cheminée (19) formant les saillies de conduite (21), destinées à coopérer avec la rampe de guidage (10) portée par le capot de protection (1) pour guider l'organe obturateur (13) et permettre l'assemblage dudit organe obturateur (13), en position de bouchage, avec l'ouverture (20), quelle que soit la position relative angulaire selon laquelle a été appliqué le capot de protection (1) sur le capuchon (2).
2. Ensemble, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la rampe de guidage (10), ou l'ensemble des rampes de guidage (10), s'étend sensiblement sur un tour du capot de protection (1).
3. Ensemble, selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que le (ou les) organe(s) obturateur(s) (13) est (ou sont) disposé(s) sur le

- fond (5) du capot de protection (1), chaque rampe de guidage (10) sur la surface intérieure de la paroi (4) dudit capot de protection (1) étant positionnée de façon que son extrémité proche du fond (5) dudit capot de protection (1) soit juxtaposée à un organe obturateur (13).
4. Ensemble, selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que les rampes de guidage, en nombre au moins de deux, sont des surfaces délimitant le contour d'au moins une ailette (11) positionnée sur la surface intérieure du capot de protection (1) et disposée de façon que chaque organe obturateur (13) soit dans le prolongement d'une gorge (12) défini par deux rampes de guidage (10) orientées en sens opposé.
5. Ensemble, selon la revendication 4, caractérisé par le fait qu'une ailette (11) a une forme s'évasant, de sa partie vers l'extrémité libre du capot de protection (1), jusqu'à son extrémité proche du fond (5) du capot de protection (1).
6. Ensemble, selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé par le fait que la surface d'une ailette (11) dirigée vers l'intérieur du capot de protection (1) est légèrement bombée.
7. Ensemble, selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait qu'un organe obturateur comporte un picot (13) destiné à s'insérer dans l'ouverture de distribution (20).
8. Ensemble, selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que le capot de protection (1) comporte, vers son extrémité opposée à son fond (5), un manchon (6) destiné à s'emboîter, avec un léger serrage, sur un col (17) du capuchon de distribution (2) situé dans la partie dudit capuchon de distribution (2) proche de la partie récipient (3).
9. Ensemble, selon la revendication 8, caractérisé par le fait que le col (17) du capuchon de distribution (2) est limité, dans sa partie la plus éloignée du fond (5) du capot de protection (1) lorsque celui-ci est refermé, par un rebord (18) sur lequel s'appuie l'extrémité libre dudit capot de protection (1) en position fermée.
10. Ensemble selon l'une des revendications 8 ou 9, caractérisé par le fait que la cheminée de distribution (19) prolonge le col (17) du capuchon de distribution (2).
11. Ensemble, selon l'une des revendications 8 à 10, caractérisé par le fait que la partie récipient (3) du distributeur, le col (17) du capuchon de distribution (2) et le manchon (6) du capot de protection (1) sont des cylindres, de section droite circulaire, qui sont coaxiaux lorsque ledit capot de protection (1) est en position fermée.
12. Ensemble, selon l'une des revendications 8 à 11, caractérisé par le fait que le capuchon de distribution (2) est solidarisé de la partie récipient (3) par son col (17) dont la surface intérieure épouse sensiblement l'extrémité de la paroi de la partie récipient (3) opposée au fond de ladite partie récipient (3).
13. Ensemble, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la (ou les) rampe(s) de guidage (10) sont formée(s) par le (ou les) bord(s) d'une empreinte sur le capot de protection (1), ledit capot de protection (1), le (ou les) organe(s) de bouchage (13), la (ou les) rampe(s) de guidage (10) étant moulés en une seule pièce en matière plastique.
14. Ensemble, selon les revendications 4 et 7 prises en combinaison avec l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le capot de protection (1) comporte trois picots (13), disposés sur son fond (5) sur un cercle, à 120° les uns des autres, et trois ailettes (11) à 120 ° les unes des autres, chaque ailette (11) étant disposée entre deux picots (13).

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Schutz und zum Verschluß eines Spenders für pastöse Produkte, beispielsweise Zahnpasta, umfassend eine Schutzkappe (1) und eine Spenderkappe (2), die auf einem Behälterteil (3) des Spenders angebracht sind, wobei die Spenderkappe (2) im wesentlichen die Form eines Rotationskörpers besitzt und eine exzentrische, seitliche Abgabeöffnung (20) aufweist und wobei die Spenderkappe (2) und die Schutzkappe (1) an der Außenseite bzw. Innenseite wenigstens einen Rohrstutzen (21) und wenigstens eine Führungsrampe (10) aufweisen, die dazu bestimmt sind beim Aufsetzen der Schutzkappe (1) auf die Spenderkappe (2) zusammenzuwirken, um die Schutzkappe (1) auf die Spenderkappe (2) zu führen, dadurch gekennzeichnet, daß die Schutzkappe (1) wenigstens ein Verschlußorgan (13) aufweist, das dazu bestimmt ist, an die Öffnung (20) gefügt zu werden, um diese im wesentlichen hermetisch zu verschließen, wobei die Abgabeöffnung (20) durch die Öffnung eines seitlichen Abgaberohrs (19) gebildet wird, dessen der Abgabeöffnung (20) gegenüberliegendes Ende mit der Spender-

- kappe (2) verbunden ist, wobei die Kanten des Rohres (19) den Rohrstutzen (21) bilden und dazu bestimmt sind mit der auf der Schutzkappe (1) befindlichen Führungsrampe (10) zusammenzuwirken, um das Verschlußorgan (13) zu führen und das Zusammenfügen des Verschlußorgans (13) mit der Öffnung (20) in Verschlußposition zu ermöglichen, gleich in welchem Relativwinkel die Schutzkappe (1) auf die Kappe (2) aufgesetzt wird.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Führungsrampe (10) oder die Führungsrampen (10) insgesamt sich im wesentlichen über den Umfang der Schutzkappe (1) erstrecken.
3. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß das (oder die) Verschlußorgan(e) (13) im Boden (5) der Schutzkappe (1) angeordnet ist (sind), wobei jede Führungsrampe (10) auf der Innenfläche der Wand (4) der Schutzkappe (1) derart angeordnet ist, daß ihr nahe beim Boden (5) der Schutzkappe (1) befindliches Ende mit einem Verschlußorgan (13) verbunden ist.
4. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Führungsrampen und zwar jeweils wenigstens zwei, als Flächen ausgebildet sind, welche die Kontur wenigstens einer Zunge (11) begrenzen, die sich auf der Innenfläche der Schutzkappe (1) befindet und derart angeordnet ist, daß jedes Verschlußorgan (13) sich in der Verlängerung der Rinne (12) befindet, die durch zwei gegenüberliegend angeordnete Führungsrampen (10) gebildet wird.
5. Vorrichtung nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß eine Zunge (11) in einer sich von dem Teil beim offenen Ende der Schutzkappe (1) bis zu ihrem Ende nahe beim Boden (5) der Schutzkappe (1) erweiternden Form vorliegt.
6. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 4 oder 5, dadurch gekennzeichnet, daß die in das Innere der Schutzkappe (1) gerichtete Fläche einer Zunge (11) leicht gewölbt ist.
7. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß das Verschlußorgan einen Zahn (13) umfaßt, der dazu bestimmt ist, sich in die Abgabeöffnung (20) einzupassen.
8. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Schutzkappe (1) an dem dem Boden (5) gegenüberliegenden Ende einen Mantel (6) aufweist, der dazu bestimmt ist, unter leichtem Klemmen einen Hals (17) der Spenderkappe (2), der sich auf dem nahe beim Behälterteil (3) befindlichen Teil der Spenderkappe (2) befindet, zu umschließen.
9. Vorrichtung nach Anspruch 8, dadurch gekennzeichnet, daß der Hals (17) der Spenderkappe (2) in dem vom Boden (5) der Verschlußkappe (1), wenn diese geschlossen ist, am weitesten entfernten Teil durch eine Randleiste (18) begrenzt ist, auf welcher sich das freie Ende der Schutzkappe (1) in geschlossener Position abstützt.
10. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 8 oder 9, dadurch gekennzeichnet, daß das Abgaberohr (19) den Hals (17) der Spenderkappe (2) verlängert.
11. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 8 bis 10, dadurch gekennzeichnet, daß der Behälterteil (3) des Spenders, der Hals (17) der Spenderkappe (2) und der Mantel (6) der Schutzkappe (1) als Zylinder mit kreisförmigem Querschnitt ausgebildet sind, welche coaxial angeordnet sind, wenn die Schutzkappe (1) sich in Verschlußposition befindet.
12. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 8 bis 11, dadurch gekennzeichnet, daß die Spenderkappe (2) einstückig mit dem Behälterteil (3) über dessen Hals (17) ausgebildet ist, wobei die Innenfläche des Halses sich im wesentlichen dem Ende der Wand des Behälterteils (3) anpaßt, das dem Boden des Behälterteils (3) gegenüberliegt.
13. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Führungsrampe(n) (10) durch den Rand (oder die Ränder) einer Vertiefung in der Schutzkappe (1) gebildet sind, wobei die Schutzkappe (1), das Verschlußorgan (oder die Verschlußorgane) (13) und die Führungsrampe(n) (10) einstückig aus Kunststoff geformt sind.
14. Vorrichtung nach den Ansprüchen 4 und 7 in Kombination mit einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß die Schutzkappe (1) drei Zähne (13), die auf ihrem Boden (5) auf einem Kreis in einem Winkel von 120° voneinander angeordnet sind, und drei voneinander in einem Winkel von 120° angeordnete Zungen (11) aufweist, wobei jede Zunge (11) sich zwischen zwei Zähnen (13) befindet.

Claims

1. Protecting and sealing assembly for a dispenser of pasty product, for example of toothpaste, comprising a protection cover (1) and a dispensing cap (2) mounted on a container part (3) of the dispenser, the said dispensing cap (2) having a general shape of revolution and comprising an off-centre lateral dispensing orifice (20), the dispensing cap (2) and the protection cover (1) being equipped, respectively on their outer surface and on their inner surface, with at least one driving projection (21) and at least one guide ramp (10) intended to interact when the said protection cover (1) is pushed onto the said dispensing cap (2) so as to guide the protection cover (1) on the dispensing cap (2), characterised in that the said protection cover (1) comprises at least one stopper member (13) intended to be assembled with the said orifice (20) so as to seal it in a substantially hermetic fashion, the dispensing orifice (20) being formed by the orifice of a lateral dispensing shaft (19), whose end opposite the said dispensing orifice (20) is connected to the dispensing cap (2), the edges of the said shaft (19) forming the driving projections (21) intended to interact with the guiding ramp (10) carried by the protection cover (1) so as to guide the stopper member (13) and to permit the assembly of the said stopper member (13) in the sealing position, with the orifice (20), regardless of the relative angular position in which the protection cover (1) has been pushed onto the cap (2).

5

10

15

20

25

30
2. Assembly according to Claim 1, characterised in that the guide ramp (10), or the set of guide ramps (10), extends substantially over one turn of the protection cover (1).

35
3. Assembly according to one of Claims 1 or 2, characterised in that the stopper member (or members) (13) is (or are) arranged on the bottom (5) of the protection cover (1), each guide ramp (10) on the internal surface of the wall (4) of the said protection cover (1) being positioned so that its end close to the bottom (5) of the said protection cover (1) lies next to a stopper member (13).

40

45
4. Assembly according to one of Claim 1 to 3, characterised in that the guide ramps numbering at least two, are surfaces delimiting the outline of at least one fin (11) positioned on the internal surface of the protection cover (1) and arranged so that each stopper member (13) is in the extension of a groove (12) defined by two guide ramps (10) oriented in opposite directions.

50

55
5. Assembly according to Claim 4, characterised in that a fin (11) has a flared shape, from its part towards the free end of the protection cover (1) up to its end close to the bottom (5) of the protection cover (1).

5
6. Assembly according to one of Claims 4 or 5, characterised in that the surface of a fin (11) directed towards the inside of the protection cover (1) is slightly domed.

10
7. Assembly according to one of Claims 1 to 6, characterised in that a stopper member comprises a peg (13) intended to be inserted in the distribution orifice (20).

15
8. Assembly according to one of Claims 1 to 7, characterised in that the protection cover (1) comprises, towards its end opposite its bottom (5), a sleeve (6) intended to fit, with slight clamping, onto a neck (17) of the dispensing cap (2) situated in the part of the said dispensing cap (2) close to the container part (3).

20
9. Assembly according to Claim 8, characterised in that the neck (17) of the dispensing cap (2) is limited, in its part furthest away from the bottom (5) of the protection cover (1) when the latter is closed, by a rim (18) on which the free end of the said protection cover (1) bears in the closed position.

25
10. Assembly according to one of Claims 8 or 9, characterised in that the dispensing shaft (19) extends the neck (17) of the dispensing cap (2).

30
11. Assembly according to one of Claims 8 to 10, characterised in that the container part (3) of the dispenser, the neck (17) of the dispensing cap (2) and the sleeve (6) of the protection cover (1) are cylinders, of circular straight section, which are coaxial when the said protection cover (1) is in the closed position.

35
12. Assembly according to one of Claims 8 to 11, characterised in that the dispensing cap (2) is securely fastened to the container part (3) by its neck (17) whose internal surface substantially matches the end of the wall of the container part (3) opposite the bottom of the said container part (3).

40

45
13. Assembly according to any one of the preceding claims, characterised in that the guide ramp or ramps (10) are formed by the rim or rims of a recess in the protection cover (1), the said protection cover (1), the sealing member or members (13) and the guide ramp or ramps (10) being moulded as a single component from plastic.

50

55

14. Assembly according to Claims 4 and 7, taken as a combination with any one of the preceding claims, characterised in that the protection cover (1) comprises three pegs (13) arranged on its bottom (5) on a circle, at 120° from one another, and three fins (11) at 120° from one another, each fin (11) being arranged between two pegs (13).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

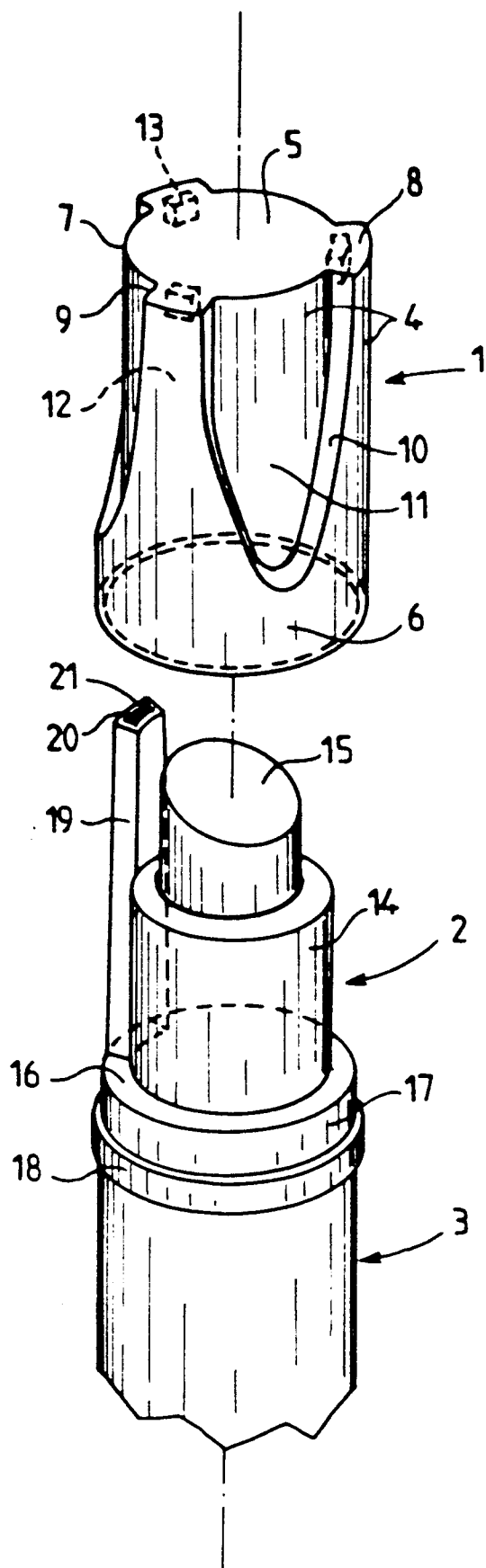


FIG. 1

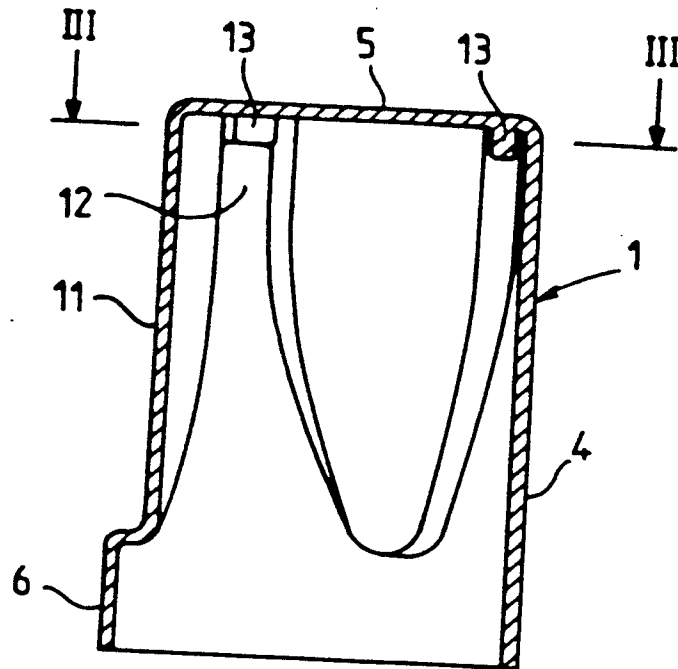


FIG. 2

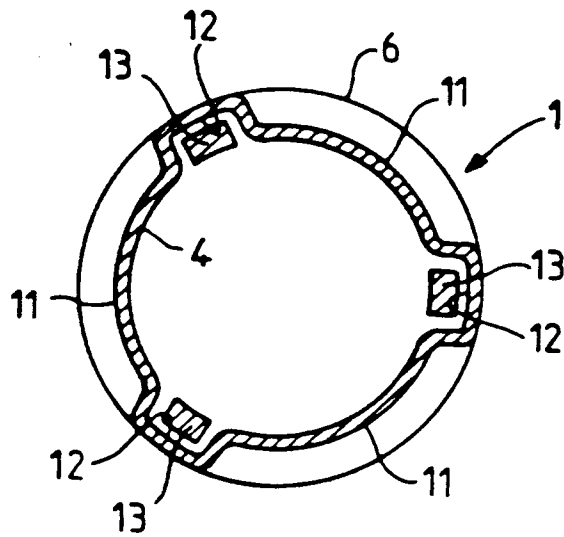


FIG. 3